

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 6 octobre 2022
18h30 Salle du conseil municipal

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Valérie Faivre, Christine Petitjean, Jean Camus, Richard Brusa, Tantely Brun, Delphine Vuillermoz, Jérôme Lamonica, Nicolas Jacquier

Excusés : Alexandre Adam, Caroline Médigue, Maxime Mathis, Chantal Perreaut

1. Validation du compte rendu de la séance du 8 septembre 2022

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des commission communales

3. Compte-rendu des commission intercommunales

4. Mise en place d'un système de vidéo protection urbaine

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée du déploiement de la vidéoprotection, rappelant les estimations reçues de plusieurs fournisseurs et leur hétérogénéité, tant en termes techniques qu'au niveau du prix. Ces différences révèlent la difficulté à lancer un appel d'offre bien calibré sans que nous ayons en interne les connaissances techniques pour ne pas risquer de faire d'erreur potentiellement coûteuse, au niveau du prix ou de l'efficacité. Il indique au conseil que la commune a sollicité une offre d'accompagnement auprès du cabinet Ingénis, qui accompagne notamment la Ville et l'Agglomération de Dole et présente cette offre au conseil municipal.

L'offre d'accompagnement du cabinet Ingénis est retenue dans son intégralité pour un montant total de 10 731 euros TTC.

Pour : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Valérie Faivre, Christine Petitjean, Jean Camus, Richard Brusa, Delphine Vuillermoz, Jérôme Lamonica, Nicolas Jacquier

Contre : Tantely Brun

5. Quartier des Toupes - Révision simplifiée du PLU

Il convient de prendre une délibération afin de définir les modalités de mise à disposition du dossier au public.

Il sera procédé à une mise à disposition du public en mairie pendant 30 jours consécutifs, du 22 novembre au 22 décembre 2022 du projet de modification simplifiée accompagné des autres pièces du dossier à la disposition du public, à savoir les avis émis le cas échéant par les personnes publiques associées, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, et consigner ses observations sur le registre. Le dossier de modification simplifiée et le registre permettant au public de consigner ses observations seront tenus à disposition du public en mairie de Bletterans aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie pendant toute la durée de mise à disposition du dossier. Le public aura également possibilité de déposer ses observations par courrier électronique à l'adresse accueil.mairie@bletterans.fr. Les observations du public seront enregistrées et conservées en mairie.

Une annonce légale sera publiée dans un journal diffusé dans le département 8 jours avant la mise à disposition du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

6. Vente de terrain – parcelle ZE 215 - rue de la Verne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'intérêt de la société Brasserie Rouget de Lisle pour une parcelle de terrain communal afin de réaliser un projet d'extension. Il propose la vente à la société Brasserie Rouget de Lisle [d'une partie] de la parcelle cadastrée ZE 215, d'une surface estimée à 11 528 m², surface qui sera confirmée après entente entre les parties sur les dimensions exactes de la parcelle et bornage définitif, au prix

estimé par les domaines. Cette vente sera conditionnée au dépôt d'un Avant-Projet Définitif avec chiffrage dans un délais fixé et à l'achèvement des travaux précisés dans l'Avant-Projet Définitif dans un délais fixé également.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

7. Dossier ressources humaines communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée de deux nouveaux agents à la Commune : Madame Rose CRÉTENET en tant qu'agent d'accueil et Monsieur Anthony MENOUE en tant qu'agent polyvalent des espaces verts. Ces recrutements s'inscrivent dans le contexte du départ prochain de Madame Yolande CURCIO pour un nouveau poste à la Communauté de Communes Bresse Haute-Seille et de Monsieur Raphaël GAUTHERON pour une année en disponibilité.

8. Régies de recettes à supprimer : restaurant scolaire et périscolaire

Monsieur Claude PIERREL, Premier adjoint, fait part au conseil municipal de l'interpellation de Monsieur le Trésorier concernant la persistance régies de recettes dont le but est respectivement

- la vente aux usagers d'heures de prestation de garde d'enfants
- la vente aux usagers de repas au restaurant scolaire.

Considérant le transfert de la compétence périscolaire à la Communauté de Communes Bresse Haute-Seille au 1^{er} janvier 2019.

Considérant que, de fait, cette régie n'existe plus,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide la suppression administrative et définitive des régies de recettes de vente d'heures de prestation de garde d'enfants d'une part, de vente aux usagers de repas au restaurant scolaire d'autre part.

9. Indemnité de gardiennage de l'église

Monsieur Claude PIERREL, Premier adjoint, indique au conseil municipal que le plafond indemnitaire annuel pour l'année 2022 correspondant au gardiennage de l'église, par un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées est établi par la circulaire du 29 juillet 2011. Selon l'instruction ministérielle en date du 19 avril 2022, ce plafond indemnitaire est maintenu à 120.97 € pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

10. EPAGE Seille et affluents : désignation d'un référent communal

Le 5 juillet dernier, un syndicat de rivière compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations a été créé : l'EPAGE Seille et Affluents. Il a été demandé à chaque commune d'identifier un référent communal.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Richard BRUSA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

11. CCBHS : création d'un groupe de travail sur la randonnée

Lors de la dernière Commission tourisme de la Communauté de Communes Bresse Haute-Seille du 22 Juin 2022, il a été décidé de créer un groupe de travail constitué de volontaires pour la « Gestion des sentiers de randonnée ».

Il est demandé au conseil municipal de communiquer la proposition de personnes susceptibles d'être intéressées par cette démarche ainsi que leurs coordonnées. (Groupe de travail ouvert à des pratiquants ou des responsables d'association de randonneurs)

Monsieur le Maire propose de transmettre cette information à la retraite sportive.

12. Compte rendu de la visite de Monsieur le Préfet du Jura

Monsieur le Maire rend compte de la visite du nouveau Préfet du Jura, Monsieur Serge CASTEL, en Mairie de Bletterans le 28 septembre.

Ce fut l'occasion de lui exposer les réalisations menées à Bletterans depuis le début du mandat et de lui présenter

les projets en cours.

Monsieur le Préfet a prêté une oreille très attentive à la présentation de monsieur le Maire et l'a félicité pour les réalisations passées, pour la vision prospective de l'avenir de la Commune et pour la méthode mise en œuvre. Il a particulièrement insisté sur deux priorités de son agenda : la gestion de l'eau et l'efficacité énergétique.

13. Information fibre optique

La fibre optique est toujours en cours de déploiement à Bletterans sous l'égide du Conseil Départemental et de son prestataire BFC fibre. Une partie importante de la Commune est d'ores et déjà éligible et le déploiement devrait être achevé au 1er trimestre 2024, tous les administrés devraient alors en bénéficier.

Chacun peut tester son éligibilité sur le site de BFC fibre : <https://bfcfibre.fr/test-deligibilite/jura>

14. Questions diverses

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le mercredi 16 novembre à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Valérie Faivre,

Tantely Brun,

Jean Camus,

Delphine Vuillermoz,

Dominique Méan,

Caroline Médigue,

Jérôme Lamonica,